

FR

ANNEXE

Programme de travail 2025 pour des actions préparatoires dans le domaine de l'énergie

1. Introduction

Compte tenu des objectifs figurant dans les commentaires budgétaires, le présent programme de travail comporte les actions à financer et la ventilation budgétaire pour 2025, comme suit:

- (a) pour les marchés (exécutés en gestion directe) (point 2).

Base juridique

Article 58, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union¹ (ci-après le «règlement financier»).

Lignes budgétaires

PA 01 23 04 Action préparatoire – Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens

PA 02 25 01 Action préparatoire – Travaux préparatoires en vue de la mise aux enchères d'importations d'hydrogène renouvelable sous l'égide de la Banque européenne de l'hydrogène

Objectifs poursuivis

Le principal objectif poursuivi dans le cadre des actions préparatoires incluses dans le présent programme de travail est de contribuer à la décarbonation du secteur européen de l'énergie.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ces actions préparatoires sont i) un service de soutien qui contribuera à la construction de communautés afin d'intensifier les projets de rénovation menés par les citoyens et ii) un mécanisme de mise aux enchères d'importations d'hydrogène renouvelable en provenance de pays tiers dans l'UE.

Contribution à l'intégration des questions climatiques

Les actions figurant dans le présent programme de travail contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans le pacte vert pour l'Europe pour une transition vers une énergie propre, qui sont par exemple de garantir un approvisionnement énergétique abordable, d'investir dans les énergies renouvelables et de donner aux consommateurs les moyens d'agir.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

2. *Marchés*

L'enveloppe budgétaire globale réservée à la passation de marchés en 2025 s'élève à 2 000 000 EUR.

Ligne budgétaire

PA 01 23 04 Action préparatoire – Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens

2.1 **Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens**

Description générale des marchés envisagés, y compris les objectifs poursuivis et les résultats attendus

Dans la continuité de l'action préparatoire de 2023, l'objectif est de surmonter les obstacles financiers, juridiques et techniques aux projets de rénovation menés par les citoyens.

Le résultat escompté est la création d'un service ou d'un secrétariat de soutien de l'Union pour les communautés énergétiques citoyennes (CEC) et les communautés d'énergie renouvelable (CER), qui entreprendront des rénovations menées par les citoyens. Le service de soutien resserrera les liens au sein des communautés; il développera et reproduira des programmes couronnés de succès.

Les activités incluses dans cette action préparatoire sont les suivantes:

- une plateforme de partage d'expériences et de modèles, afin de bâtir une dynamique communautaire forte et de mobiliser les citoyens de l'UE en faveur de la rénovation intégrée des bâtiments et du déploiement des énergies renouvelables;
- un soutien à l'élaboration de plans d'investissement. Un certain nombre d'initiatives citoyennes pourraient être soutenues, sur la base de leur caractère innovant et de leur fort potentiel de reproduction;
- un apport de données probantes et d'indicateurs afin de sensibiliser les communautés énergétiques existantes au concept de rénovations menées par les citoyens et aux avantages de ces dernières;
- une assistance technique et un accompagnement des groupes de citoyens, des organisations communautaires existantes et des autorités locales afin de créer des communautés énergétiques citoyennes et des communautés d'énergie renouvelable.

Ce prolongement d'une action préparatoire élargira son champ d'application à un plus grand nombre de communautés engagées dans des rénovations menées par les citoyens.

Mise en œuvre

Direction générale de l'énergie

Ligne budgétaire

PA 02 25 01 Action préparatoire – Travaux préparatoires en vue de la mise aux enchères d'importations d'hydrogène renouvelable sous l'égide de la Banque européenne de l'hydrogène

2.2 **Travaux préparatoires en vue de la mise aux enchères d'importations d'hydrogène renouvelable sous l'égide de la Banque européenne de l'hydrogène**

Description générale des marchés envisagés, y compris les objectifs poursuivis et les résultats attendus

Afin de réduire la dépendance de l'UE à l'égard des importations de combustibles fossiles, le plan d'action REPowerEU de la Commission européenne² fixe comme objectifs une production intérieure de 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable par an ainsi que des importations de même ampleur d'ici à 2030.

Pour soutenir la production et l'utilisation d'hydrogène renouvelable, l'UE a mis en place un cadre réglementaire qui comprend des règles claires régissant le marché de l'hydrogène dans l'UE, l'accès aux infrastructures et la possibilité de tenir compte des importations d'hydrogène pour la réalisation des objectifs des États membres.

Afin d'assurer la sécurité des investissements au sein des chaînes de valeur de l'hydrogène de l'UE et mondiales, la Commission a créé la Banque européenne de l'hydrogène³. La Banque européenne de l'hydrogène jouera un rôle important en facilitant la création d'un premier marché de l'hydrogène. La Commission européenne a mis en place des enchères nationales pour la production d'hydrogène renouvelable et a proposé de mettre en place des enchères internationales pour les importations. Toutefois, aucun régime financier n'existe actuellement pour soutenir un mécanisme d'enchères visant à promouvoir les importations d'hydrogène renouvelable en provenance de pays tiers dans l'UE.

Pour concevoir un tel régime, il est nécessaire de mener des travaux analytiques et préparatoires importants dans l'immédiat, y compris l'identification i) des risques spécifiques associés à l'importation d'hydrogène et des difficultés de financement qui y sont liées, et ii) des avantages et des inconvénients des différents éléments de conception des enchères, en s'appuyant sur l'expérience internationale existante.

Ces travaux préparatoires seront utiles pour les États membres de l'UE intéressés par les importations d'hydrogène dans l'UE et pour ceux qui sont en train de concevoir des corridors pour l'hydrogène reliés aux frontières de l'Union.

Mise en œuvre

Direction générale de l'énergie

² COM(2022) 230 final du 18.5.2022.

³ COM(2023) 156 final du 16.3.2023.